

DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier Local des Collectivités de Côte-d'Or

Séance du jeudi 27 novembre 2025

Président : Monsieur Rémi DETANG

Secrétaire de séance : Madame Céline TONOT

Convocation envoyée le 20/11/2025

Nombre de membres du Conseil d'Administration : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents participant au vote : 11

Nombre de procuration : 1

SCRUTIN :

POUR : 12

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres Présents :

M. Philippe BELLEVILLE

M. Nicolas BOURNY

M. Patrick CHAPUIS

M. Rémi DETANG

M. Jean-François DODET

M. Thierry FALCONNET

M. Dominique GRIMPRET

M. Antoine HOAREAU

Mme Dominique MARTIN-GENDRE

Mme Lydie PFANDER-MENY

Mme Céline TONOT

Membres Absents :

M. Jean-Claude GIRARD

Mme Danielle JUBAN

M. François REBSAMEN (pouvoir à M. Rémi Détang)

M. Guillaume RUET

OBJET : AFFAIRES FONCIERES

Chenôve – Propriété 55-55 B rue des Pétignys - Cession

Il est rappelé que l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte d'Or a décidé d'acquérir la maison d'habitation située 55-55B rue des Pétignys à Chenôve par arrêté de préemption du

11 juillet 2018, au titre du volet thématique « Habitat, logement social et recomposition urbaine ». L'acquisition est intervenue par acte notarié en date du 31 octobre 2018.

Ce bien est compris dans le périmètre de l'opération de renouvellement urbain ayant fait l'objet de la création de la ZAC « Kennedy », dont la réalisation a été confiée à la SPLAAD.

Afin de permettre la poursuite de la mise en œuvre de cette opération, il convient de procéder à présent à la cession de ce bien au profit de la SPLAAD.

En application des dispositions du règlement d'intervention, la rétrocession interviendra moyennant un montant correspondant au prix d'acquisition majoré des frais notariés, diminué du produit de la redevance d'occupation perçue, auquel s'applique la participation aux frais de portage fixée à 1 % par an pendant 4 ans, puis à 1,3 % par an pendant 4 ans pour le volet « Habitat, logement social et recomposition urbaine », augmenté des impôts fonciers.

Compte tenu de ces éléments, le prix de cession s'élève au montant arrondi de 435 696 €, ci-après décomposé :

Prix acquisition	Frais d'acte	Redevance à déduire	Total arrondi	Frais de portage	Impôts
400 000 €	5 118,53 €	19 500 €	385 619 €	30 834,74 €	19 242 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Après en avoir délibéré

DECIDE

- **de céder** à la Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » (SPLAAD) la propriété située 55-55B rue des Pétignys à Chenôve, cadastrée section AK n°42 de 1 895 m² et n°43 de 368 m², au titre du volet thématique « Habitat, logement social et recomposition urbaine » ;
- **de dire** que cette cession sera traitée par acte administratif et interviendra moyennant le montant de 435 696 €, conformément aux dispositions du règlement d'intervention ;
- **d'autoriser** le Président et la Directrice à signer, au nom de l'EPFL, tous actes à intervenir en vue de la régularisation de ce dossier et la Directrice à signer l'acte de vente.

Signature numérique le 28/11/2025
de Céline TONOT
Secrétaire de séance



Signature numérique le 02/12/2025
de Rémi DETANG
Président de l'EPFL

